

MAISON DU PÈRE

Rapport financier

31 août 2020

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Situation financière	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 16
Renseignements complémentaires	
Annexe A – Produits	17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de la
MAISON DU PÈRE,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la **MAISON DU PÈRE** (l'« Organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 août 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Organisme au 31 août 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de ses activités et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Organisme ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Organisme à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Organisme à cesser ses activités;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

A handwritten signature in black ink that reads "Pierre Raymond". The signature is written in a cursive style with a large initial "P".

Montréal, Québec
Le 19 novembre 2020

Société de comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A119340

Résultats

Exercice clos le 31 août	2020	2019
	Annexe	
Produits		
Subventions, dons et contributions	A 3 422 963 \$	2 524 403 \$
Pensions reçues des résidents et des bénéficiaires	805 740	817 064
Autres	324 017	346 169
	<u>4 552 720</u>	<u>3 687 636</u>
Contribution de la Fondation J.A. De Sève	225 000	225 000
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE*	2 450 000	2 130 000
	<u>7 227 720</u>	<u>6 042 636</u>
Frais d'exploitation		
Salaires et charges sociales	5 324 457	4 631 882
Frais de fonctionnement	860 371	478 977
Frais des immeubles	739 321	577 278
Intérêts sur la dette à long terme	90 323	108 602
Amortissement des immobilisations corporelles	511 959	495 764
	<u>7 526 431</u>	<u>6 292 503</u>
Excédent des charges avant les autres produits	<u>(298 711)</u>	<u>(249 867)</u>
Autres produits		
Gain sur disposition d'une immobilisation corporelle	2 000	2 000
Amortissement des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	310 986	282 001
	<u>312 986</u>	<u>284 001</u>
Excédent des produits	<u>14 275 \$</u>	<u>34 134 \$</u>
Total des produits	<u>7 540 706 \$</u>	<u>6 326 637 \$</u>
Total des charges	<u>7 526 431</u>	<u>6 292 503</u>
Excédent des produits	<u>14 275 \$</u>	<u>34 134 \$</u>

* La contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE inclut un don désigné de 100 000 \$ en 2020 (100 000 \$ en 2019), effectué par la Fondation Marcelle et Jean Coutu, pour l'hygiène des hommes itinérants. La MAISON DU PÈRE a entièrement utilisé les sommes de 100 000 \$ au cours de chacun des deux derniers exercices.

Évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 août 2020

	Affectations internes		Non affecté	Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)		
Solde au début	590 316 \$	968 882 \$	(16 416) \$	1 542 782 \$
Excédent des produits (charges)	10 410	(198 973)	202 838	14 275
Investissement en immobilisations corporelles	-	235 084	(235 084)	-
Affectations internes (note 12)	21 800	-	(21 800)	-
Solde à la fin	622 526 \$	1 004 993 \$	(70 462) \$	1 557 057 \$

Exercice clos le 31 août 2019

	Affectations internes		Non affecté	Total
	Réserves AccèsLogis (note 12)	Investi en immobilisations corporelles (note 12)		
Solde au début	558 514 \$	997 944 \$	(47 810) \$	1 508 648 \$
Excédent des produits (charges)	10 002	(213 763)	237 895	34 134
Investissement en immobilisations corporelles	-	184 701	(184 701)	-
Affectations internes (note 12)	21 800	-	(21 800)	-
Solde à la fin	590 316 \$	968 882 \$	(16 416) \$	1 542 782 \$

Situation financière

31 août

2020

2019

Actif à court terme

Encaisse	454 425 \$	340 720 \$
Débiteurs (note 3)	538 490	530 363
Frais payés d'avance	73 986	48 783
	<u>1 066 901</u>	<u>919 866</u>

Placements réservés, à la juste valeur (note 4)

622 526 590 316

Immobilisations corporelles (note 5)

11 016 012 11 251 726

11 638 538 11 842 042

Total de l'actif

12 705 439 \$ 12 761 908 \$

Passif à court terme

Créditeurs et charges à payer (note 6)	864 838 \$	716 515 \$
Apports reportés	272 525	219 767
Portion exigible de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)	20 417	18 796
Portion exigible de la dette à long terme (note 8)	105 201	102 012
	<u>1 262 981</u>	<u>1 057 090</u>

Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition (note 7)

52 610 73 027

Dette à long terme (note 8)

2 553 840 2 659 041

Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)

7 278 951 7 429 968

9 885 401 10 162 036

Total du passif

11 148 382 11 219 126

Actif net

Affectations internes (note 12)		
Réserves AccèsLogis	622 526	590 316
Investi en immobilisations corporelles	1 004 993	968 882
Non affecté	(70 462)	(16 416)
	<u>1 557 057</u>	<u>1 542 782</u>

Total du passif et de l'actif net

12 705 439 \$ 12 761 908 \$

Pour le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

Flux de trésorerie

Exercice clos le 31 août

2020

2019

Activités de fonctionnement

Excédent des produits	14 275 \$	34 134 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	511 959	495 764
Gain sur disposition d'une immobilisation corporelle	(2 000)	(2 000)
Amortissement des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	(310 986)	(282 001)
	213 248	245 897
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement (note 15)	167 751	(199 075)
	380 999	46 822

Activités de financement

Réduction de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	(18 796)	(14 553)
Remboursement de la dette à long terme	(102 012)	(95 027)
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles	159 969	80 648
	39 161	(28 932)

Activités d'investissement

Acquisition de placements	(32 210)	(22 577)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(276 245)	(155 769)
Produit de la disposition d'une immobilisation corporelle	2 000	2 000
	(306 455)	(176 346)

Augmentation (diminution) nette de l'encaisse

	113 705	(158 456)
Encaisse au début	340 720	499 176
Encaisse à la fin	454 425 \$	340 720 \$

Informations supplémentaires (note 15)

Notes complémentaires

31 août 2020

1. Constitution, nature des activités et continuité des activités

Le Registraire des entreprises a émis en date du 11 septembre 2012 de nouvelles lettres patentes en vertu de l'article 221 de la Loi sur les compagnies (L.C.Q., C. C-38) constituant les membres en une nouvelle personne morale régie par la partie III de la Loi sur les compagnies sous le nom MAISON DU PÈRE.

La MAISON DU PÈRE, est un organisme de bienfaisance enregistré (au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu) offrant l'accueil, le gîte, la nourriture et les vêtements aux hommes défavorisés. L'Organisme offre également l'appui nécessaire pour sortir ces hommes de l'itinérance par des programmes d'accompagnement social et veille sur le bien-être des aînés de la rue par le biais de sa résidence de 76 chambres.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

L'Organisme applique le référentiel comptable selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Constatation des apports

L'Organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports (subventions, dons, contributions). Selon cette méthode, les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés.

Constatation des produits

L'Organisme constate les produits de pensions reçues des résidents et des bénéficiaires sur une base mensuelle dès qu'ils sont exigibles et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

Les autres produits sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

Dons reçus sous forme de fournitures et de services

Les dons reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur. Cependant, la direction a estimé à 1 678 000 \$ (1 850 000 \$ en 2019) les dons en denrées alimentaires reçus au cours de l'exercice. Ces montants sont fournis à titre d'information et n'ont pas été audités.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les dons reçus sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du don. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux suivants :

Aménagement du terrain	10 %
Bâtiments	2,5 %
Mobilier et équipement de résidence	20 %
Matériel roulant	20 %
Mobilier de bureau	20 %
Matériel informatique	33,33 %

Notes complémentaires**31 août 2020**

2. Principales méthodes comptables (suite)*Immobilisations corporelles (suite)*

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'elles n'ont plus aucun potentiel de service pour l'Organisme. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède la valeur résiduelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur résiduelle.

Subventions et dons afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons afférents aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de subventions et de dons reportés puis amortis de la même manière que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent. La contribution au FQHC est amortie sur la durée de vie restante de l'immeuble au moment de la contribution, soit 30 ans.

*Instruments financiers**Évaluation*

L'Organisme évalue initialement ses instruments financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements qu'il évalue à la juste valeur.

Les actifs financiers de l'Organisme, évalués au coût après amortissement, se composent de l'encaisse, des comptes clients, de la subvention gouvernementale à recevoir et du montant à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE.

Les passifs financiers de l'Organisme, évalués au coût après amortissement, se composent des comptes fournisseurs et de la dette à long terme.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de la valeur est comptabilisé au résultat net. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement de compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée au résultat net. Aucune dépréciation ou reprise n'a été comptabilisée au cours de l'exercice clos le 31 août 2020.

Utilisation d'estimations

La présentation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction ait recours à des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif comptabilisés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les montants des produits et des charges comptabilisés. Les éléments significatifs qui requièrent davantage l'utilisation d'estimations de la part de la direction sont la durée de vie utile des actifs amortissables aux fins du calcul de l'amortissement et la juste valeur des instruments financiers. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Notes complémentaires

31 août 2020

3. Débiteurs	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes clients	135 789 \$	6 915 \$
Subvention gouvernementale à recevoir	133 034	79 015
Taxes de vente	74 719	39 942
À recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	<u>194 948</u>	<u>404 491</u>
	<u>538 490 \$</u>	<u>530 363 \$</u>

4. Placements réservés	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Juste valeur et coût	Juste valeur et coût
Intérêts courus à recevoir	11 002 \$	9 034 \$
Encaisse réservée	12 575	12 575
Dépôt à terme, taux de 1,5 %, échéant en août 2021	53 621	53 621
Dépôt à terme, taux de 0,25 %, échéant en août 2021	21 800	21 132
Dépôt à terme, taux de 0,25 %, échéant en août 2021	22 350	22 239
Dépôt à terme, taux de 0,25 %, échéant en août 2021	21 428	-
Dépôt à terme, taux de 1,55 %, échéant en août 2022	59 638	59 638
Dépôt à terme, taux de 2 %, échéant en janvier 2025	<u>420 112</u>	<u>412 077</u>
	<u>622 526 \$</u>	<u>590 316 \$</u>

5. Immobilisations corporelles	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain – MAISON DU PÈRE et Résidence J.A. De Sève	333 750 \$	-	333 750 \$	333 750 \$
Aménagement du terrain	30 657	22 406	8 251	11 317
Bâtiment – MAISON DU PÈRE	4 147 882	1 464 149	2 683 733	2 712 795
Bâtiment – Résidence J.A. De Sève	12 670 429	5 008 677	7 661 752	7 978 513
Mobilier et équipement de résidence	986 924	832 149	154 775	101 025
Matériel roulant	145 594	75 461	70 133	-
Mobilier de bureau	88 685	81 796	6 889	15 573
Matériel informatique	<u>167 921</u>	<u>145 655</u>	<u>22 266</u>	<u>3 014</u>
	18 571 842	7 630 293	10 941 549	11 155 987
Bien loué en vertu d'un contrat de location-acquisition				
Matériel roulant	<u>106 376</u>	<u>31 913</u>	<u>74 463</u>	<u>95 739</u>
	<u>18 678 218 \$</u>	<u>7 662 206 \$</u>	<u>11 016 012 \$</u>	<u>11 251 726 \$</u>

Notes complémentaires

31 août 2020

6. Crédoiteurs et charges à payer	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Comptes fournisseurs	237 820 \$	227 058 \$
Charges à payer	60 086	25 019
Salaires et vacances à payer	494 911	410 689
Sommes à remettre à l'État	<u>72 021</u>	<u>53 749</u>
	864 838 \$	716 515 \$

7. Obligation découlant d'un contrat de location-acquisition	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Contrat de location-acquisition, taux de 8,3 %, remboursable par mensualités de 2 143 \$ incluant les intérêts, échéant en novembre 2023	73 027 \$	91 823 \$
Obligation échéant au cours du prochain exercice	<u>20 417</u>	<u>18 796</u>
	52 610 \$	73 027 \$

Les paiements futurs exigibles sur le contrat de location-acquisition au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

2021	25 715 \$
2022	25 715
2023	25 715
2024	<u>6 427</u>
	83 572
Intérêts inclus dans les paiements exigibles	<u>10 545</u>
	73 027 \$

8. Dette à long terme	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	Coût amorti	Coût amorti
Hypothèque immobilière non subventionnée, taux de 3,102 %, remboursable par mensualités de 15 473 \$ incluant les intérêts, renouvelable en juillet 2024, emprunt amorti sur une période de 240 mois échéant en juillet 2039	2 659 041 \$	2 761 053 \$
Portion exigible	<u>105 201</u>	<u>102 012</u>
	2 553 840 \$	2 659 041 \$

Notes complémentaires

31 août 2020

8. Dette à long terme (suite)

L'hypothèque immobilière est garantie par le terrain et les bâtiments d'une valeur comptable nette de 10 679 235 \$.

Les versements estimatifs en capital à effectuer au cours des cinq prochains exercices, calculés en tenant compte du refinancement de l'hypothèque immobilière aux mêmes conditions à l'échéance, sont les suivants :

2021	105 201 \$
2022	108 490 \$
2023	111 881 \$
2024	115 335 \$
2025	118 464 \$

9. Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles

Les subventions et les dons reportés représentent des fonds qui, en vertu d'affectations externes, sont destinés à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des subventions et dons reportés sont les suivantes :

	SHQ	Fondation de la MAISON DU PÈRE	Autres	2020	2019
Solde au début	3 060 109 \$	1 366 485 \$	3 003 374 \$	7 429 968 \$	7 144 946 \$
Contributions ou subventions reçues au cours de l'exercice	-	-	159 969	159 969	567 023
Amortissement	(134 413)	(5 829)	(170 744)	(310 986)	(282 001)
Solde à la fin	2 925 696 \$*	1 360 656 \$	2 992 599 \$	7 278 951 \$	7 429 968 \$

* Composition du solde de la subvention SHQ reportée afférente aux immobilisations corporelles :

Subvention à l'origine	6 104 448 \$
Contribution au FQHC	(926 834)
Amortissement cumulé	(2 251 918)
	<u>2 925 696 \$</u>

Notes complémentaires

31 août 2020

10. Fonds détenus pour le compte des bénéficiaires

L'Organisme détient des liquidités qui lui ont été remises pour le compte des bénéficiaires afin d'en assurer la gestion et le contrôle. Au 31 août 2020, les sommes ainsi confiées à l'Organisme et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Actifs	836 260 \$	758 882 \$
Sommes dues à la MAISON DU PÈRE	66 175 \$	- \$
Sommes dues aux bénéficiaires	707 334	730 382
Sommes à remettre à l'Office municipale d'habitation de Montréal et à des fournisseurs externes	<u>62 751</u>	<u>28 500</u>
	<u>836 260 \$</u>	<u>758 882 \$</u>

11. Fonds détenus pour le compte du Projet Logement Montréal

L'Organisme a signé une entente de gestion et de collaboration dans le cadre du projet « Projet Logement Montréal » avec ses partenaires (Mission Bon Accueil, Mission Old Brewery et l'Accueil Bonneau) dans le but de réduire l'itinérance à Montréal. L'Organisme a été désigné comme coordonnateur et gestionnaire de ce projet qui est financé par des subventions de la Stratégie des Partenariats de Lutte contre l'Itinérance et du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC). Au 31 août 2020, les sommes ainsi confiées à l'Organisme à titre de fiduciaires et qui ne sont pas comptabilisées aux états financiers se résument comme suit :

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Bilan		
Actif à court terme	1 007 829 \$	697 734 \$
Passif à court terme	1 007 829 \$	697 734 \$
Actif net	-	-
Résultats		
Produits	3 180 654 \$	2 924 710 \$
Frais d'exploitation	3 180 654 \$	2 924 710 \$
Excédent des produits	-	-

Notes complémentaires

31 août 2020

12. Affectations internes

Le conseil d'administration a décidé de grever d'une affectation interne le montant de l'actif net investi en immobilisations corporelles et de le présenter après déduction des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles, de l'obligation découlant d'un contrat de location-acquisition et de la dette à long terme afférente.

En vertu de la convention d'exploitation intervenue entre la Société d'habitation du Québec et l'Organisme dans le cadre du programme AccèsLogis, les administrateurs de l'Organisme ont affecté l'actif net de la manière suivante :

	Réserve de gestion	Réserve de remplacement immobilière	Réserve de remplacement mobilière	Total
Solde au début	77 514 \$	236 761 \$	276 041 \$	590 316 \$
Contribution à chacune des réserves	-	21 800	-	21 800
Intérêts	1 367	4 175	4 868	10 410
Solde à la fin	78 881 \$	262 736 \$	280 909 \$	622 526 \$

Une somme de 622 526 \$ est présentée à titre de placements réservés.

13. Instruments financiers

Risques et concentrations

L'Organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'Organisme aux risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 31 août 2020.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Organisme sont liés aux comptes clients, à la subvention gouvernementale à recevoir et au montant à recevoir de la Fondation de la MAISON DU PÈRE.

Au 31 août 2020, aucun compte client n'a été déprécié (aucun en 2019).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'Organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs et sa dette à long terme.

Notes complémentaires

31 août 2020

13. Instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'Organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'Organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe (placements et dette à long terme) qui assujettissent l'Organisme à un risque de juste valeur.

La valeur comptable de tous les passifs financiers qui sont garantis est de 2 659 041 \$ (2 761 053 \$ en 2019).

14. Opérations entre parties liées

L'Organisme détient un intérêt économique dans la Fondation de la MAISON DU PÈRE du fait que cette dernière sollicite des fonds au bénéfice de l'Organisme.

15. Flux de trésorerie

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Variation d'éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(8 127) \$	(343 428) \$
Frais payés d'avance	(25 203)	(446)
Créditeurs et charges à payer	148 323	151 529
Apports reportés	<u>52 758</u>	<u>(6 730)</u>
	<u>167 751 \$</u>	<u>(199 075) \$</u>

16. Informations supplémentaires

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<i>Activités d'investissement et de financement sans incidence sur la trésorerie</i>		
<i>Augmentation des subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles ayant servi à réduire la dette à long terme</i>	- \$	486 375 \$
<i>Acquisition d'une immobilisation corporelle au moyen d'un contrat de location-acquisition</i>	- \$	106 376 \$

Notes complémentaires**31 août 2020**

17. Impact de la COVID-19

L'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

L'Organisme a pris des mesures pour atténuer les répercussions de cette crise. Il a également obtenu des subventions supplémentaires ainsi que des dons directement reliés à la COVID-19 qui ont permis de compenser les coûts supplémentaires reliés à la pandémie.

L'Organisme n'est pas certain de l'ampleur de l'incidence future due à la COVID-19 sur ses états financiers et estime cependant que toute perturbation serait temporaire et compensée par des contributions supplémentaires.

Renseignements complémentaires

Exercice clos le 31 août

2020

2019

ANNEXE A – PRODUITS

Subventions et dons

L'Archevêché catholique romain de Montréal	20 499 \$	25 000 \$
Subventions du gouvernement provincial		
Ministère de la santé et des services sociaux – Programme de soutien aux organismes communautaires	2 012 544	1 968 116
Ministère de la santé et des services sociaux – Programme Québec ami des aînés	8 678	-
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Entente de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale	160 000	155 000
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale – Programme d'aide et d'accompagnement social – Action	27 009	13 500
Autres	8 616	-
Subventions du gouvernement fédéral		
Emploi et Développement social Canada – Développement des ressources humaines – Programme Emploi d'été Canada	11 730	2 883
Emploi et Développement social Canada – Stratégie de partenariats de la lutte contre l'itinérance – volet collectivité	130 944	131 618
Emploi et Développement social Canada – Programme nouveaux horizons pour les aînés	37 146	5 196
Autres	3 500	-
Office municipal d'habitation de Montréal	198 912	204 618
Société d'habitation du Québec – Programme AccèsLogis	-	8 464
Autres	15 342	10 008
	2 634 920	2 524 403

Subventions, dons et contributions – COVID-19

Subventions du gouvernement provincial		
Ministère de la santé et des services sociaux – Programme de soutien aux organismes communautaires	100 000	-
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Programme vers un Chez Soi	50 000	-
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal – Soutien RPA – Financement d'urgence	379 732	-
Subventions du gouvernement fédéral		
Emploi et Développement social Canada – Programme nouveaux horizons pour les aînés	18 800	-
Emploi et Développement social Canada – Subvention salariale temporaire de 10 % pour les employeurs	25 000	-
Ville de Montréal – Fonds d'urgence local conjoint des organismes de Ville-Marie	8 000	-
Centraide du Grand Montréal	50 000	-
Moisson Montréal	12 529	-
Contribution de la Fondation J. A. De Sève	50 000	-
Contribution de la Fondation de la MAISON DU PÈRE	93 982	-
	788 043	-
	3 422 963 \$	2 524 403 \$